

RESOLUTION

Exigence de mise en œuvre par l'Etat de Genève, d'un « Plan de mobilité » lié notamment au futur quartier des Cherpines, de concert avec les communes genevoises et françaises concernées

Considérant :

- Les questionnements et divergences relatifs à la mobilité formulés lors des séances des commissions spécialisées des Conseils municipaux de Plan-les-Ouates et de Confignon, non réglés à ce jour ;
- Les questions et autres remarques relatives aux problèmes de circulation émises par la population lors des séances publiques d'information du 31 août 2012, puis du 4 mars 2014, en présence de plusieurs Conseillers d'Etat, ainsi que des personnalités engagées dans le cadre du projet des Cherpines ;
- La nécessité absolue de régler prioritairement les difficultés qui se poseront dans le domaine de l'accès au quartier des Cherpines et du transit en général, par tous les modes de transport ; les voiries à réaliser ou à aménager, soit les éléments à prendre en compte maintenant dans l'ensemble de ce développement urbain et industriel voulu par la population genevoise ;
- La crainte justifiée de se projeter à l'aveugle dans des projets de Plans localisés de quartier qui seront bloqués par des problèmes de circulation non réglés au préalable par l'Etat de Genève et les Autorités communales concernées, dans un esprit de partenariat bien compris,

décident

de demander au Conseil administratif, afin d'éviter tout blocage de l'avancement des Plans localisés de quartiers :

1. de prendre sans délai toutes les dispositions utiles, en accord avec la Commune de Confignon, notre partenaire, pour permettre la mise en oeuvre d'un « Plan de mobilité » susceptible de répondre aux attentes de la population appelée à utiliser les voiries d'accès au futur quartier et celles du transit intercommunal et de répondre également aux attentes des habitants futurs ou actuels;
2. de prendre simultanément contact avec l'Etat de Genève, en particulier Monsieur le Conseiller d'Etat responsable des études concrètes que doit réaliser la Direction générale des transports, de même qu'avec toutes les Communes genevoises concernées, ainsi qu'avec les autorités françaises limitrophes, notamment, aux fins de permettre la mise en œuvre d'un « Plan de mobilité performant » dans ce secteur du canton appelé à un développement d'une ampleur sans précédent ;
3. de prévoir d'ici fin septembre 2014 des séances de travail intenses entre les parties prenantes concernées par le « Plan de mobilité », clé de voûte du développement engagé dans le secteur des

Cherpines, dont les répercussions se manifesteront bien au-delà des limites communales respectives de Plan-les-Ouates et de Confignon ;

4. d'informer régulièrement les Conseils municipaux de l'avancement des études conduites par la Direction générale des transports, soit au fur et à mesure des dispositions que les Autorités cantonales, en accord avec l'ensemble des partenaires, seront à même de proposer ;
5. de poursuivre simultanément les études engagées sur les PLQ qui touchent l'indispensable « Plan de mobilité » que nous sollicitons et qui conditionne la qualité de ce projet, faute de quoi tous les travaux liés à l'élaboration des PLQ seraient rapidement bloqués par des recours de toutes provenances.

Les groupes politiques du Conseil municipal de Plan-les-Ouates

Résolution acceptée par 11 oui, 9 non et 3 abstentions.

Exposé des motifs

« Plan de mobilité », une des priorités avant le développement du périmètre des Cherpines, sur le territoire de Plan-les-Ouates et de Confignon

Dès la présentation des premiers projets relatifs au développement urbanisé du périmètre des Cherpines, la question de la mobilité, sous ses divers aspects, suscite encore de nombreuses interrogations de la part des élus, des services publics communaux, cantonaux et des citoyens des diverses communes concernées. Cela s'est vérifié lors de la dernière séance publique du 4 mars 2014.

S'agissant des communes directement concernées par ce développement, soit Plan-les-Ouates et Confignon, s'ajoutent d'autres communes genevoises limitrophes, comme certaines qui font concrètement partie des communes qui engendrent des flux de circulation dans le secteur qui nous préoccupe (Bardonnex, Perly-Certoux, Bernex, Onex, Lancy, Veyrier, Troinex, Carouge, notamment), avec les conséquences existantes et à venir.

Il faut ajouter à celles-ci les communes françaises qui, comme on le sait, produisent des flux de circulation importants, en particulier sur ce périmètre qui compte de nombreux emplois occupés par des personnes qui entrent en direction de Genève et qui en ressortent vers la France, provenant en particulier de la Zone industrielle de Plan-les-Ouates, puis à terme de Confignon et d'autres secteurs d'activité de Genève, matin et soir, 5 jours par semaine.

Nous savons que le territoire genevois est très restreint par rapport aux activités économiques qui s'y passent et qui se développent, demandant des voies de circulation toujours plus performantes qu'il faut envisager d'améliorer, voire de créer.

Bien entendu, une partie du problème dont nous sommes tous conscients sera d'améliorer fortement la capacité des transports publics, comme de faire prendre conscience à nos citoyens d'être capables d'envisager un nouveau mode de transport, permettant une diminution du trafic sur nos voiries publiques, par exemple en pratiquant le covoiturage.

Le projet de l'implantation du tramway à travers le périmètre des Cherpines et la liaison prévue avec la Ville de St-Julien et d'autres communes frontalières sera un atout, de même que la mise en œuvre du CEVA.

Cela étant, le déclassement des Cherpines a été voté par une majorité des citoyens genevois, en 2011, afin de pouvoir répondre à la forte demande de logements dans les diverses typologies prévues dans nos lois d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Le pouvoir des communes est, comme les élus le savent, relatif et différent par rapport à la puissance de décision de l'Etat, c'est notre constitution qui le prévoit ainsi, pour maîtriser le développement de notre dynamique petit canton et ses communes, tout en tenant compte des implications de toute une région, dans laquelle nous sommes pleinement impliqués.

C'est ainsi qu'au moment où un développement d'une ampleur certaine se précise tel que celui des Cherpines, prévoyant à terme l'arrivée de 10'000 habitants supplémentaires sur ces 58 hectares.

La CONCERTATION entre les partenaires suivants :

1. L'Etat de Genève, les autorités des Communes, les mandataires, les services cantonaux et communaux concernés, les milieux intéressés, se doivent d'être à la hauteur du projet mis en perspective, ceci afin de lui apporter les meilleures chances d'être de qualité lorsqu'il sera construit et opérationnel, dans sa diversité.
2. Pour cela, nous demandons aux instances communales exécutives de Plan-les-Ouates et de Confignon, de prendre toutes dispositions utiles afin de favoriser cette concertation à maints niveaux, dès que possible, permettant l'aboutissement d'un « Plan de mobilité » adapté au développement du périmètre des Cherpines et de ses alentours.
3. Nous constatons que cette mission à remplir revient prioritairement au Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, en particulier à son service « Direction générale des transports », s'agissant d'avoir une vue d'ensemble des difficultés relatives au trafic existant et futur. Cette instance doit véritablement conduire un tel projet et ce au niveau de tous les modes de déplacements.
4. Ces dispositions ainsi exprimées sont motivées pour favoriser la mise en œuvre des « Plans localisés de quartiers » qui doivent avancer parallèlement et qui, faute d'une concrète prise en compte d'un « Plan de mobilité », digne de ce nom, performant, réglé entre partenaires, seront bloqués par des oppositions en tous genres et de tous horizons. Ces dispositions répondront ainsi aux exigences émises à la naissance de ce projet intercommunal, qui se veut être un modèle du genre, notamment dans sa réalisation à travers un esprit de concertation de tous les instants.
5. Nous estimons qu'un travail bien programmé dans le temps, auquel les Conseillers municipaux sont prêts à apporter leur concours, peut déboucher sur un premier projet réaliste et concret d'ici le 30 septembre 2014.
6. Nous remercions les diverses instances et autorités de réserver un bon accueil à cette Résolution et à cet Exposé des motifs.

Les groupes politiques du Conseil municipal de Plan-les-Ouates